



les
ECHOS
de

MOLLKIRCH

Bulletin d'information municipal n°71

JUIN 2024



MAIRIE

3 route du Guirbaden
67190 MOLLKIRCH
03 88 50 00 53

contact@mollkirch.fr

 www.mollkirch.fr

 Mollkirch infos

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

LUNDI	8h30 - 11h30
MERCREDI	8h30 - 11h30
VENDREDI	14h00 - 17h00

BIBLIOTHEQUE

03 88 49 04 33

 bibliotheque@mollkirch.fr

 www.bibliotheque-mollkirch.fr

 Bibliothèque de Mollkirch

LUNDI	8h - 10h
(scolaires)	
MERCREDI	15h30 - 18h
SAMEDI	10h - 12h

HORAIRES D'ÉTÉ

MERCREDI	15h30 - 18h
1 SAMEDI /2	10h - 12h
(samedis 6 et 20 juillet)	
samedis 3, 17 et 31 août	

SELECT'OM

Collecte ordures ménagères : **mardi**
Collecte sélective : **1er vendredi du mois**

Déchetterie de Muhlbach-sur-Bruche
Mardi

Hiver : 13h30-17h

Été : 13h30-19h

Jeudi et Samedi

Hiver : 9h-12h et 14h-17h

Été : 8h30-12h et 14h-17h30

Édité par la commune de MOLLKIRCH
Directeur de publication : le Maire, Mario TROESTLER
Impression : Imprimerie Kocher, Rosheim
Comité de rédaction : Commission Communication
Dépôt légal : juin 2024

LES ENFANTS ET L'EAU...

Chers Mollkirchoises et Mollkirchois,



En commençant par évoquer la sécheresse de 1976, je me rends compte que la majorité des Mollkirchois n'ont pas vécu cet épisode qui reste dans la mémoire collective tel un jalon, une borne climatique de référence.

Ce phénomène fût à l'origine d'une des plus grandes crises de notre village : plus d'eau !

Les sources au-dessus de la Fischhutte étaient à sec.

Des camions citernes furent dépêchés pour pallier ce manque.

Dans l'année qui suivit, il fut décidé de lancer une souscription communale pour réaliser un forage de secours afin d'éviter la répétition de cet aléa.

Bel exemple de solidarité et de prise en main, on n'attendait pas tout des autres.

Serait-ce encore possible aujourd'hui ?

Ce forage est aujourd'hui vieux de plus de quarante ans et en fin de vie opérationnelle.

Le chantier pour le remplacer (près de 400.000€) a démarré en mai.

Il devrait entrer en fonction courant 2025.

D'autres travaux vont rythmer notre été et le début de l'automne : ravalement de l'église et de la mairie, enrobés rue de la Gare (Ranch) et jonction rue des Prés-rue de la Magel, remplacement d'une partie de la toiture de la salle des fêtes, enherbement partiel du cimetière, peut-être le remplacement du pont de la Maglia.

Enfin, en ce qui concerne le projet Ecole-Périscolaire-Bibliothèque, quasiment tous les lots ont été attribués à l'issue de l'appel d'offre.

Très vraisemblablement les premiers coups de pelles devraient avoir lieu en juillet.

Objectif : réception du bâtiment février 2026. Enfin !

L'ensemble de ces travaux avec un focus particulier sur le projet école a été présenté

lors de la réunion publique de mi-mandat du 31 Mai, ainsi que le travail de 4 ans pour l'environnement et la sécurité des déplacements.

Merci à tous ceux qui ont répondu présents, les échanges furent intéressants et motivent les élus dans leurs engagements.

Merci aux élus et aux adjoints pour la qualité de leurs restitutions lors de cette réunion.

Domage qu'aucun parent n'ait été présent, ce projet d'école et de périscolaire est tellement important pour le village et pour ses enfants.

Qui dans 30 ans se rappellera que plusieurs jeunes couples du village l'ont quitté faute de solutions de garde.

Comme en 1976, il nous faut agir, anticiper, décider, pour ne pas subir une nouvelle crise : un village qui se meurt.

L'eau et les enfants, sans eux pas d'avenir.

Merci aussi aux bénévoles présents lors de la journée citoyenne, votre engagement vous honore et nous encourage.

Là aussi, soyez les "Spee Acteurs" de votre vie, de notre communauté.

Bel été, bonnes vacances.

Votre Maire
Mario TROESTLER



Cérémonie du 8 mai 2024

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lire l'intégralité des délibérations sur le site internet de la commune ou à la mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 30 10/2023

ZONE D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Il est permis aux communes de proposer, avant le 31.12.2023, des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) permettant d'identifier les secteurs susceptibles de les accueillir (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie ...)

Le Conseil Municipal décide de ne pas déterminer de zones d'accélération des EnR pour la Commune de Mollkirch, au 31.12.2023. La

Municipalité se laisse la possibilité d'effectuer un débat public courant de l'année 2024.

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le Conseil Municipal décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions fixées par décret.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux, à compter du 01/01/2024 comme suit :

Secrétariat		
Photocopie A4 - recto	0.20 €	
Photocopie A3 - recto	0.40 €	
Photocopie A4 - recto-verso	0.40 €	
Photocopie couleurs	+0.10 €	
Salle des fêtes		
Location contribuable de la Commune	230.00 €	
Location NON contribuable de la commune	800.00 €	
Taux horaire (associations)	2.30 €	
Caution	500.00 €	
Forfait nettoyage	200.00 €	
Forfait électricité du 01/10 au 01/04	70.00 €	
Indemn. forf. dégradations : < à 0,5 m²	50.00 €	
Surface entre 0,5 m² et 1 m²	100.00 €	
Surface entre 1 m² et 2 m²	200.00 €	
Surface > à 2 m²	Devis d'un professionnel	
Télécommande vidéo (perte/casse)	100,- €	
Location sono/vidéoprojecteur	20.00 €	
Télécommande vidéoprojecteur		
Locations / remplacement vaisselle et mobilier encaissés par le Comité des Fêtes		
Poubelles		
240 l.	63.00 €	
120 l.	53.00 €	
770 l.	320.00 €	
Couvercle 240 l.	15.00 €	
Couvercle 120 l.	13.00 €	
Concession cimetière		
	Nouvelle concession	Renouvellement
Tombe simple (2m²) 15 ans	80.00 €	80.00 €
Tombe simple (2m²) 30 ans	200.00 €	200.00 €
Tombe double (4m²) 15 ans	160.00 €	160.00 €
Tombe double (4m²) 30 ans	400.00 €	400.00 €
Case columbarium 15 ans	600.00 €	160.00 €
Case columbarium 30 ans	1 400.00 €	400.00 €
Bibliothèque		
Indemnité de retard par semaine	1.00 €	
Impression 1 page noir/blanc	0.20 €	
Impression pages noir/blanc suivantes	0.15 €	
Impression 1 page couleur	0.50 €	
Réédition carte lecteur perdue	2.00 €	
Caution résident saisonnier	30.00 €	

sommaire

Le mot du maire	p. 2
Etat civil	p. 3
Décisions du conseil municipal	p. 3
Visite Assemblée Nationale	p. 6
Droit de réponse	p. 7
Budget communal	p. 8
Travaux	p. 12
CCAS	p. 13
Inauguration antenne	p. 13
Réunion publique	p. 14
Tables d'Histoire de la Magel	p. 16
Ecole	p. 18
APEM	p. 19
Amicale des retraités	p. 20
Journée citoyenne	p. 21
L'Artisterie	p. 22
Ze Hopla'	p. 23
Vie paroissiale	p. 24

ETAT CIVIL

NAISSANCE

16/12/2023 : STEFANINI Diane
29/02/2024 : SCHOOR Oscar
09/04/2024 : BISCH Hélène
17/04/2024 : ECKEL Olivia, Maggie

MARIAGE

FARNER STOLL Cyril et
BEGEY Angélique

DECES

18/04/2024 : WOLFF Edouard, 90 ans

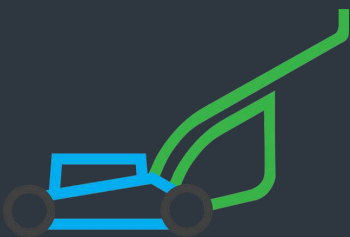
GRANDS ANNIVERSAIRES



18/04/2024 : Marlène CHELY, 85 ans

RAPPELS

Les travaux de bricolage et jardinage susceptibles d'être bruyants sont autorisés du lundi au samedi de 7h à 12h et de 13h à 19h, le dimanche de 10h à 12h.



Nous comptons sur chaque habitant pour désherber la portion de trottoir devant chez lui.

C'est une belle action citoyenne qui profite à tous !

Merci à celles et ceux qui agissent régulièrement !



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023 (suite)

COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est et demande de prévoir la possibilité de suppléances, en cas d'indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collègues.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Considérant qu'il y a lieu, d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie et que cette mission doit également se conformer aux règles définies dans le Règlement Départemental de la DECI pris par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, décide de définir sur le territoire de la commune de Mollkirch :

- La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)
- La mise à jour des données
- Les contrôles techniques des points d'eau incendie

SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES

Décision d'accorder une subvention de 6 000 € au Comité des Fêtes pour participation aux frais de gestion de la Salle des Fêtes « Le Guirbaden ».

DIVERS :

- Remerciement aux bénévoles du CCAS pour la fête de Noël des aînés qui fut une réussite.
- Affaires juridiques en cours :
 - ◇ Monsieur ZERR saisit la cour d'appel après avoir perdu en première instance.

◇ Le Tribunal Administratif confirme le PC067 299 22 R0010 contesté par les consorts ZIMMERMANN / CHARPENTIER

◇ Monsieur BOXBERGER a fait contester auprès du Tribunal Administratif la demande des jours amendes concernant la non mise en conformité de la grange en péril ordinaire.

◇ Monsieur CORIASCO lance une procédure au Tribunal Administratif envers la commune pour qu'elle exécute le curage de la grange de Monsieur BOXBERGER, frappée d'un arrêté de péril ordinaire.

- Les pièces pour l'Appel d'Offre ont été réceptionnées. L'appel sera lancé via la plateforme Alsace Marchés Publics le 21/12/2023. La consultation sera close le 12/02/2024.
 - Les Vœux de la Municipalité se dérouleront le vendredi 19/01/2024 à 19h30.
 - Félicitations à la municipalité pour l'obtention des 3 libellules concernant les Communes Nature.
 - Après réunion de la commission d'appel d'offre, l'entreprise Herr de Rosheim a été retenue pour effectuer les travaux de ravalement des façades de l'église. Travaux prévus juin / juillet 2024.
 - Visite de l'Assemblée Nationale, proposée par Mme la Députée Louise MOREL le 26.02.2024.
 - Annonce du programme de l'association ZE HOPLA :
 - 20/01/2024 ramassage de sapins
 - 27/01/2024 soirée Jeux
- Plantation de nouveaux arbres fruitiers commandés à la CCPR le 13/01/2024.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 18/12/2023

PERSONNEL COMMUNAL – AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Vu les nécessités de pallier les absences momentanées d'agents municipaux ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité, le Conseil Municipal autorise l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, de leur participation à des activités dans le cadre des

réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal décide :

D'instaurer l'IFSE et le complément indemnitaire annuel dans les conditions indiquées (voir PV sur le site internet).

Les dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2024.

Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime.

D'autoriser l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme.

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

SUBVENTION ÉCOLE SPECTACLE DE NOËL ET DÉPLACEMENT AU MUSÉE OBERLIN

Les enfants de l'école ont bénéficié d'un spectacle de Noël 2023 à Mollkirch et d'une sortie au Musée OBERLIN à WALDESBACH.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention à l'école de Mollkirch.

- Spectacle de Noël : 642 € x 50 % = 321 €
- Car pour Musée Oberlin : 770 € x 50 % = 385 €

TOTAL : 706 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2024

Suite à l'appel à projet de monsieur le Préfet pour la programmation 2024 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024).

Le Conseil Municipal sollicite la DETR 2024 pour :

- La réfection de l'ouvrage franchissant la Magel
- La rénovation des façades extérieures de l'Église
- L'armoire anti-feu
- Les travaux de voirie

Charge le Maire de solliciter les services du Préfet pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 30 %.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM)

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet à compter du 11 Mars 2024 pour pallier l'absence pour longue maladie de l'ATSEM titulaire du poste.

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Selon les dispositions légales de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal décide les autorisations spéciales d'absences, comme suit :

Événements familiaux	
Nature	Durée de l'autorisation d'absence
Naissance ou adoption	3 jours dans les 15 jours suivant l'événement (Cumulable avec le congé de paternité)
Mariage civil de l'agent	3 jours ouvrables*
PACS de l'agent	1 jour ouvrable (le jour de la conclusion) *
Mariage civil d'un enfant	1 jour ouvrable*
Mariage civil d'un frère, d'une sœur	1 jour ouvrable*
Décès du conjoint	5 jours ouvrables*
Décès d'un enfant	12 à 14 jours ouvrables selon l'âge de l'enfant
Décès du père, de la mère	3 jours ouvrables*
Décès des beaux-parents	1 jour ouvrable*
Décès des grands-parents, frères, sœurs	1 jour ouvrable*
Garde enfant malade (de moins de 16 ans, sauf enfant handicapé)	Agents à TC ou TNC : 1 fois les obligations hebdomadaires de service + 1 jour* Agents à temps partiel : (1 fois les obligations hebdomadaires de service + 1 jour) / quotité*
Maternité	
Nature	Durée de l'autorisation d'absence
Femme enceinte	Aménagement horaires de travail : 1h/j dès le 3ème mois de grossesse*
Examens médicaux obligatoires	Durée de l'examen
Événements de la vie courante	
Nature	Durée de l'autorisation d'absence
Concours de la FPT	2 jours ouvrables*
Rentrée scolaire des enfants	Facilités horaires*
Déménagement	1 jour ouvrable*

*sous réserve des nécessités du service

Tous les jours accordés de droit sont automatiquement comptés en Autorisation Spéciale d'Absence (Juré Assises, Témoin devant juge pénal...).

PARTICIPATION DE PRINCIPLE – FRAIS ÉCOLE

Pour chaque sortie effectuée dans le cadre de l'école primaire de Mollkirch, la Commune octroie une participation financière à hauteur de 50%.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024 (suite)

Jusqu'à aujourd'hui, les délibérations sont prises au fil de l'eau. Cette délibération a pour but de simplifier l'administration de ces subventions et sera effective pour la durée du mandat, soit jusqu'en 2026.

La Commune pourra effectuer un mandat administratif en participation des frais de l'école pour les visites, sorties, spectacles...

DIVERS :

- Le Maire d'Oberhaslach dénonce les dépôts de déchets sauvages. Il propose aux élus du Select'Om (69 communes) de pouvoir sanctionner les personnes se livrant à de tels actes, par des amendes modulables selon le volume de déchets déposés, en suivant une procédure bien définie.
- Possibilité d'adhérer à la police intercommunale basée à Rosheim à partir du 1er janvier 2025. Sur la CCPR, seules Mollkirch et Saint-Nabor n'adhèrent pas encore. Cette adhésion, simplifierait entre autres les démarches des élus pour intervenir dans les conflits entre habitants, le non-respect des règles de stationnement, le non-respect des règles de civilité...
- 25ème anniversaire du jumelage avec LUG le 23/06/2024. Un déplacement en bus sera proposé aux habitants de Mollkirch, via un flyer distribué dans les boîtes aux lettres.
- La journée citoyenne aura lieu le 25 mai 2024.
- Le site des déchets verts sera ouvert les 16 mars, 6 et 20 avril. Une lettre d'information sera diffusée aux habitants.
- La réunion publique, initialement prévue à mi-mandat se déroulera le 31/05/2024. Elle permettra de faire le point sur les trois axes de travail mentionnés dans la profession de foi : environnement, sécurité et vivre ensemble. Un focus sera mis sur l'avancée du projet de construction de l'école / périscolaire / bibliothèque.
- La réunion de la Commission finances se déroulera le 3 avril 2024, suivie par le prochain Conseil Municipal pour vote du budget, le 10 avril 2024.
- Devis de l'ONF pour différents travaux (enlèvement de clôtures, coupes d'arbres morts, entretien parcellaire, réfection de chemins d'accès). Seul l'entretien parcellaire est laissé à l'ONF, la réfection des chemins forestiers étant mise en concurrence avec d'autres entreprises.
- Les membres du Conseil Municipal ont pu bénéficier d'une visite de l'Assemblée Nationale à l'initiative de Madame la Députée Louise Morel. Les frais de transports et de bouche des élus et personnels communaux seront pris en charge par la commune. Le Maire souligne la présence d'enfants lors de cette visite et la décision de la prise en charge des frais de bouche de ces derniers par la commune.

VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

A l'invitation de la députée Louise Morel, le Conseil Municipal dans sa quasi-intégralité a pu visiter l'Assemblée Nationale lors d'un déplacement sur une journée.

Accueillis par l'un de ses assistants parlementaires, nous nous sommes familiarisés avec les arcanes du fonctionnement législatif, ses règles, traditions et ses complexités, toutes issues de la longue histoire démocratique de notre pays.

On aurait pu croire le sujet ardu et ennuyeux, ce fut au contraire passionnant.

Bien sûr la visite de l'hémicycle, pour l'occasion vide puisqu'il n'y avait pas de session, emmenée par un huissier-historien, nous a tous impressionnés, tant le passage par le perchoir, la solennité des lieux que les inscriptions sur leur banc d'illustres députés, tels Victor Hugo, Léon Blum

Une expérience inoubliable et utile pour nous les plus petits élus de la République, qui nous rappelle la citation de Winston Churchill : « La Démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais des systèmes ».



Suite à la publication de l'Echo de Mollkirch de février 2024 dans lequel figure un compte-rendu du CM du 4 septembre 2023 indiquant que : « M. Zerr a introduit un recours en appel. La commune ayant gagné le procès en 1ère instance », Monsieur Zerr nous demande l'insertion d'un droit de réponse ci-dessous :

DROIT DE REPONSE DE MONSIEUR ZERR JEAN-YVES

A l'article le nommant dans « les Echos de Mollkirch » n° 70 de février 2024

Le jugement du 10 février 2023 du Tribunal Judiciaire de Saverne a décidé qu'il existe un chemin rural entre les parcelles 204 et 240, appartenant à Monsieur ZERR et qu'il appartient à la Commune. Monsieur ZERR a relevé appel de cette partie du jugement et l'affaire sera évoquée à l'audience du 7 mai 2024 de la Cour de Colmar. Le même jugement a rejeté la demande de dommages-interêts de la Commune qu'elle avait d'abord chiffrée à 75 600 € puis les a réduits à 12 480 € en cours de procédure.

La commune a relevé appel de cette partie du jugement. Chacune des parties ayant perdu partiellement, elles ont chacune en ce qui la concerne, relevé appel du jugement.

DROIT DE REPONSE

Ci-dessous, un extrait du jugement concernant le litige Commune de Mollkirch/Zerr.

La commune n'a pas fait appel mais uniquement formé appel incident après l'appel principal de M. Zerr.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, statuant publiquement, par jugement contradictoire mis à disposition au Greffe et en premier ressort,

CONSTATE que le Tribunal n'a pas compétence matérielle pour statuer sur la recevabilité des demandes de la commune de MOLLKIRCH, y compris celle tendant à voir condamner Jean-Yves ZERR à lui payer la somme de 12.480 € TTC en réparation de son préjudice (article 789, 6° du code de procédure civile) ;

DÉCLARE en conséquence irrecevable la fin de non-recevoir soulevée par Jean-Yves ZERR (défaut de qualité à agir de la commune de MOLLKIRCH) vis-à-vis de la demande adverse visant à obtenir sa condamnation à lui payer une indemnité de 12.480 € TTC ;

DIT ET JUGE que la commune de MOLLKIRCH est propriétaire de la portion du chemin rural située entre les deux parcelles de Jean-Yves ZERR cadastrées section 5, lieu dit GASSENACKER, n°204 et 240, dans la limite des bornes rétablies le 05 mai 2020 par Claude ANDRES, Géomètre-Expert (Maître LEVY, annexe n°19) ;

CONDAMNE en conséquence Jean-Yves ZERR à libérer la portion du chemin rural située entre ses deux parcelles cadastrées section 5, lieu dit GASSENACKER, n°204 et 240, dans la limite des bornes rétablies le 05 mai 2020 par Claude ANDRES, Géomètre-Expert (Maître LEVY, annexe n°19) ;

REJETTE la demande de la commune de MOLLKIRCH tendant à voir condamner Jean-Yves ZERR à lui payer la somme de 12.480 € TTC en réparation de son préjudice ;

REJETTE la prétention indemnitaire de Jean-Yves ZERR fondée sur les dispositions de l'article 700 du code de procédure civile ;

CONDAMNE Jean-Yves ZERR à payer à la commune de MOLLKIRCH la somme de 1.500 € au titre des frais irrépétibles ;

CONDAMNE Jean-Yves ZERR aux entiers dépens ;

REJETTE toutes autres prétentions ;

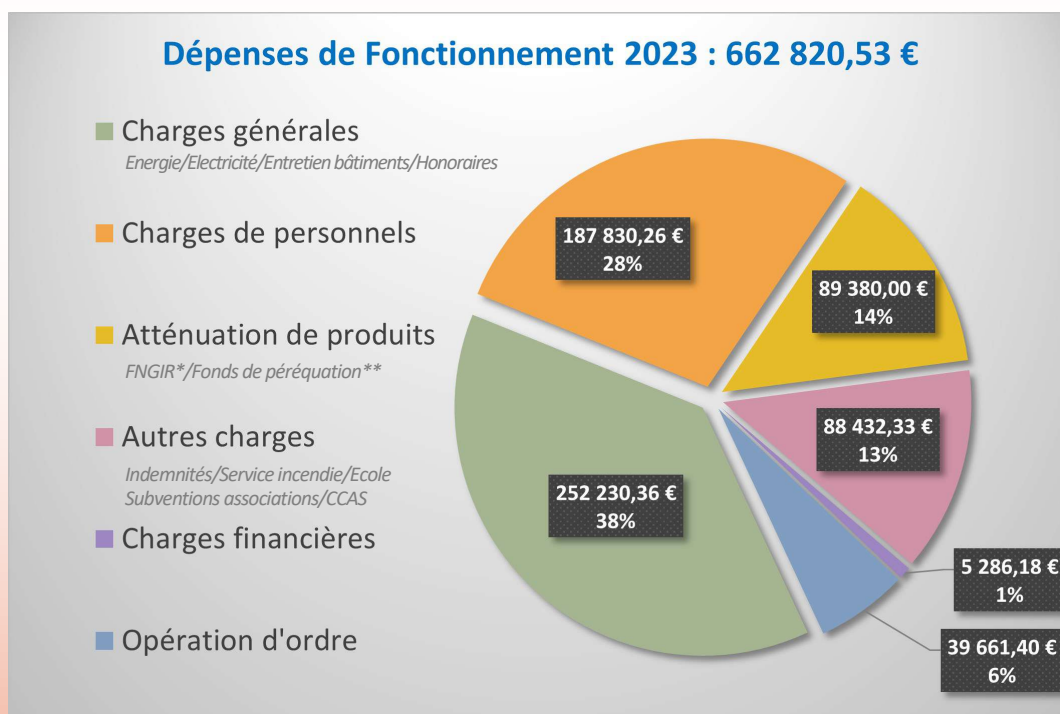
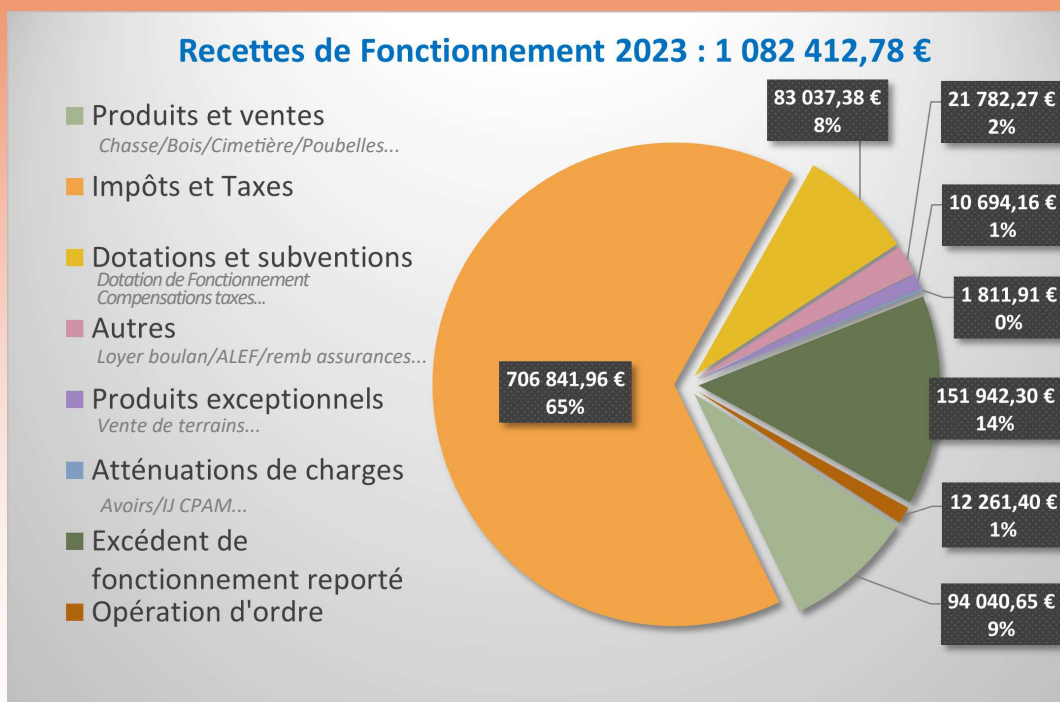
ECARTE l'exécution provisoire de droit de la présente décision.

Jugement prononcé publiquement par mise à disposition au Greffe le 10 février 2023 et signé par Alexandre KRAUSHAAR, Président, et Stéphanie HERMANS, Greffière.

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2023



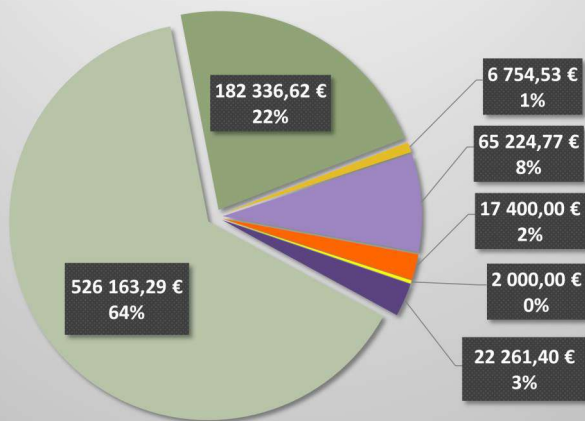
*FNGIR = Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque collectivité à fiscalité propre, les conséquences financières résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

** Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

INVESTISSEMENT 2023

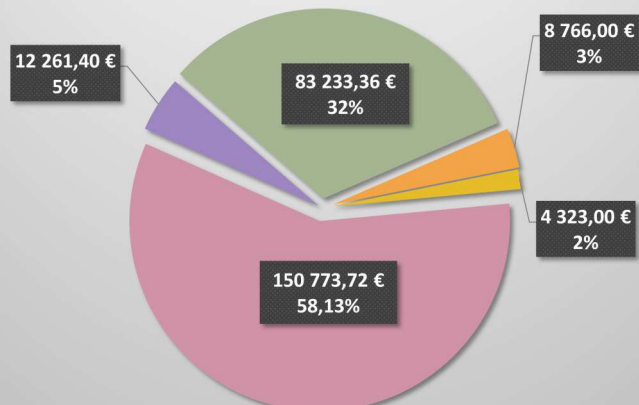
Recettes d'Investissement 2023 : 822 140,61 €

- Excédent de fonctionnement 2022
- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Opération d'ordre
- Emprunts ECOLE
- Véhicule pompiers
- Excédent d'investissement reporté



Dépenses d'Investissement 2023 : 259 357,48 €

- Remboursement Emprunt
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles ECOLE
- Immobilisations corporelles
- Opération d'ordre



Immobilisations incorporelles

Modification PLU + recherches parcellaires	6006,00 €
Aménagement rue du Moulin	2760,00 €
Total	8766,00 €

Immobilisations corporelles = réalisations

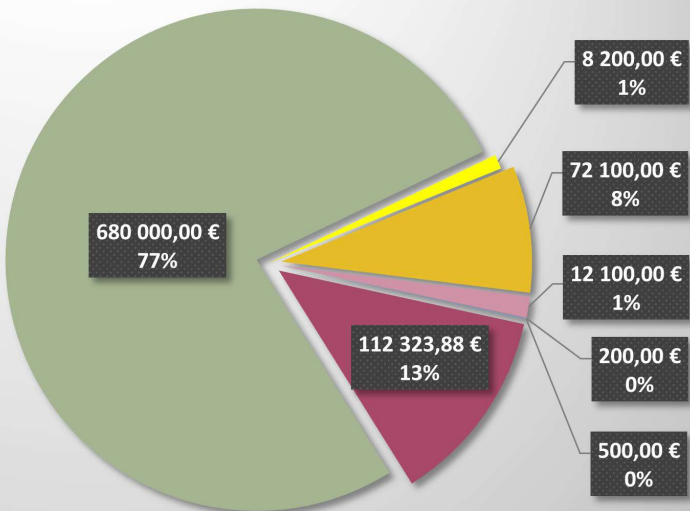
Achats terrains	676,40 €
Régulation chauffage salle des fêtes	2012,35 €
Travaux rue du Moulin	2640,00 €
Panneaux signalisations+candélabres+Eurovia Moulin+Hirtenmatten	42 592,44 €
Réseau assainissement	5 904,82 €
Cuve eau + perforateur	3 276,04 €
Bancs terrain de pétanque	1 036,80 €
Tracteur	79 720,00 €
TBI école + antivirus mairie	6 896,32 €
Défibri. SDF+réfrig. école+panneaux photovo. radars+ saleuse	6 018,55 €
Total	150 773,55 €

Excédent global de clôture : 860 442,21 €

BUDGET PRIMITIF 2024

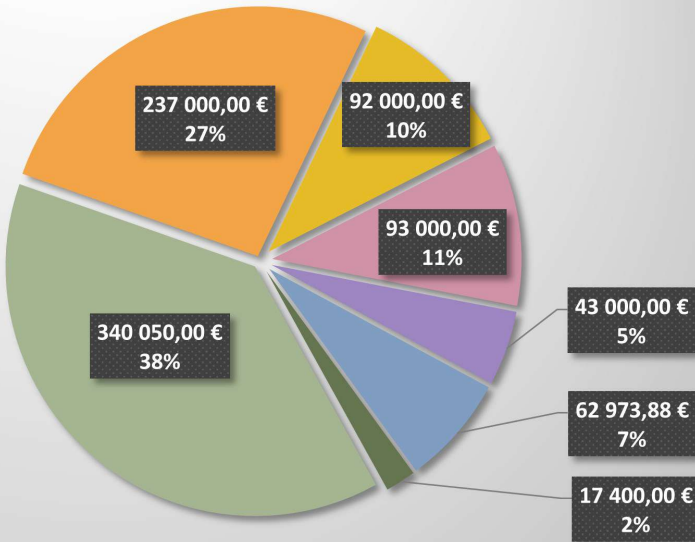
Recettes de Fonctionnement 2024 : 885 423,88 €

- Impôts et Taxes
- Produits et ventes
- Dotations et subventions
- Autres
- Produits exceptionnels
- Atténuations de charges et régie
- Excédent de fonctionnement reporté 2023



Dépenses de Fonctionnement 2024 : 885 423,88 €

- Charges générales
- Charges de personnels
- Atténuation de produits
- Autres charges
- Charges financières
- Virement à l'investissement
- Opérations d'ordre



DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2024

Immobilisations incorporelles

Géomètre	5 000,00 € €
Voirie reste à réaliser 2023	8 141,13 €
	13 141,13 €

Immobilisations corporelles

Achat terrains reste à réaliser 2023	29 591,16 €
Achat emplacements réservés	2 000,00 €
Ravalement église + tuiles arrière salle des fêtes + clôture atelier	114 993,09 €
Voirie (pont Maglia + voiries + chemins forestiers)	90 000,00 €
Armoire anti-feu	8 300,00 €
Remorque tracteur	9 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier	2 000,00 €
	255 884,25 € €

Projet ECOLE/PERISCOLAIRE/BIBLIOTHEQUE 2024

DÉPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	3 631 197,21 €	CAF	210 000,00 €
		Région	220 000,00 €
		CeA	341 000,00 €
		DETR + DSIL	1 099 888,00 €
		Emprunt	1 760 309,21 €
Total	3 631 197,21 €	Total	3 631 197,21 €

NOUVEAU FORAGE



L'approvisionnement en eau du réseau de Mollkirch est assuré par le captage de 4 sources et d'un forage.

Après avoir renouvelé il y a quelques années notre réseau long de 12 km et nos 2 stations de traitement, l'investissement porte ses fruits puisque Mollkirch se classe numéro 1 au niveau des rendements et de la qualité de son eau. En effet, notre rendement est à 94%, ce qui signifie très peu de perte, et les contrôles ARS sont 100% conformes : une eau de très bonne qualité microbiologique, douce et très faiblement nitrée, aucun pesticide détecté.

Ce qui signifie qu'il vaut mieux boire notre eau du robinet plutôt que d'acheter des bouteilles.

Suite au passage caméra effectué dans notre forage actuel, il en est ressorti qu'il donne des signes de faiblesse structurelle. Le SDEA nous a conseillé de ne pas trop tarder pour prendre une décision afin de pallier le risque de perdre notre approvisionnement de secours.

Aussi, sous la houlette d'un géologue, nous avons effectué un forage de reconnaissance au niveau du parking du sentier des Demoiselles de pierre. Le but étant

d'économiser du linéaire de conduite à renouveler. Malheureusement, les rendements escomptés n'étaient pas au rendez-vous.

Il a donc fallu créer un nouveau forage dans la même zone que l'ancien. Les travaux ont débuté depuis quelques semaines.

Le coût de l'opération s'élève à 420 000 euros, subventionné à hauteur de 80 %, ce qui donne un reste à charge pour la commune de moins de 100 000 euros.

Notre forage constitue une ressource de secours en complément des sources. La capacité journalière de notre approvisionnement est de 468 m³, pour un volume prélevé moyen de 107 m³/j et un volume de pointe de 237 m³/j.

Grâce aux investissements réalisés, nous avons sécurisé nos ressources en eau.



PEAU NEUVE DE NOTRE ÉGLISE



Depuis peu, un échafaudage encercle notre église. Le conseil municipal a décidé de faire repeindre l'édifice qui était fortement insalubre.

En effet, il incombe à la commune d'entretenir les extérieurs de notre église, l'intérieur étant à la charge du conseil de fabrique.

Le plus grand bâtiment de notre village, visible de loin, méritait bien un coup de rafraîchissement. Les travaux sont prévus pour une durée de 1 mois et demi.

Nous avons pu remarquer que les grilles de protection masquaient les entourages de grès et les vitraux, et que sans elles,

l'édifice était beaucoup plus valorisé.

La question de les remettre en place se pose donc ???



CHASSE AUX OEUFs



Comme à son habitude le lapin de Pâques est passé à Mollkirch le samedi 30 mars, il a caché 500 œufs en chocolat....et tous ont disparu...

Soixante-cinq enfants sont venus, accompagnés de leurs parents, pour passer une agréable après-midi au terrain de jeux de Mollkirch décoré pour l'occasion par les membres du CCAS.

L'atelier maquillage, le jeu collectif et les jeux de

réflexion et d'adresse ont fait le bonheur de tous.

Les parents ont pu, comme toujours, profiter de café, thé, chocolat et gâteaux offerts par le CCAS.

Cette année, les bénévoles du CCAS ont vu leurs rangs s'agrandir... en effet nous avons été épaulés par de jeunes bénévoles... Un grand merci à Élia, Maelle, Manon, Célia, Bastien, Lucas et Mattéo.

A l'année prochaine...



Bien que fonctionnelle depuis près de 2 ans, l'antenne 4G qui dessert la commune au croisement du Bildhauerhof a été inaugurée le 22 mars par Mme Marina FERRARI, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, en compagnie de notre députée Louise MOREL et de Michel HERR maire de Rosheim (l'antenne se trouvant sur le ban de Rosheim).

La commune était intervenue auprès des services de l'Etat pour bénéficier du plan New Deal Numérique afin de désenclaver les zones blanches.

L'installation accueille les 4 opérateurs et les Mollkirchois peuvent aujourd'hui bénéficier d'une couverture 4G très convenable, hormis le quartier de la Fischhutte en raison de son encaissement.

Des essais de réorientation doivent avoir lieu pour améliorer la réception dans ce secteur.



INAUGURATION

REUNION DE MI-MANDAT, UNE PROMESSE TENUE...

Le 31 mai dernier avait lieu la réunion de mi-mandat de l'équipe municipale, une promesse de campagne tenue avec un peu de retard certes, l'équipe municipale souhaitant y présenter des éléments concrets concernant notamment le projet Ecole-Périscolaire-

Bibliothèque.

La réunion avait pour objectif de faire le point sur les thématiques développées dans la profession de foi de l'équipe sortante, en énumérant les actions déjà réalisées, en cours ou restant encore à faire. A la fin de chaque thème, la parole était laissée au public pour poser des questions ou recevoir des explications complémentaires.

Les thématiques étaient les suivantes :

● Environnement

Présentation des différentes actions environnementales (arrêt des traitements phytosanitaires depuis 2020, gestion déchets verts, opération vergers, éclairage public...) et grâce à tous ces efforts l'obtention d'une distinction pour notre commune avec l'attribution de 3 libellules, la plus haute distinction du label Commune Nature.

Pour l'EAU : préforage insuffisant au niveau du débit, nouveau forage prévu (400.000€), acquisition de citernes.

Protection de la ripisylve, explications des coupes forestières.

● Sécurité

Sécurisation des lieux-dits Moulin, Fischhutte et de la Gare.

Réfection ou élargissement des voiries (Moulin, Hirtenmatten, Kirchhof).

Sécurisation des liaisons piétonnes, marquages au sol, modification du PLU notamment au niveau du stationnement.

● Vivre Ensemble

Mesures prises pendant le Covid.

Actions destinées aux enfants et ados (aides à la Classe verte, chasses aux œufs, spectacle et

boum de 2023, cadeaux de naissance...).

Actions destinées aux aînés notamment pendant la canicule, à Noël, rencontres intergénérationnelles et visites pour les grands anniversaires.

Point sur l'école avec le maintien de classes pour 2024/25 et un effectif de 78 enfants.

Mode de garde : diminution du nombre d'assistantes maternelles et augmentation du nombre d'enfants au périscolaire (48 à ce jour).

● Communication

Relance du bulletin municipal (3 à 4 parutions par an) avec l'ajout de newsletters.

Refonte du site internet et développement de nouveaux moyens de communication tel qu'Illiwap.

Consultations citoyennes sur le bruit et l'éclairage public.

● Projet Ecole-Périscolaire-Bibliothèque



Rappel des raisons en faveur de la construction d'une nouvelle école.

2012-2014 : travail du groupe projet Ecole

2015- 2019 : modification du PLU, achats de terrains, augmentation des demandes de garde des enfants

2020 : finalisation du projet par la commission Ecole

2021 : concours d'architectes et choix du candidat retenu : Georges Heintz

2022 : demande de subventions, recherche de financements, souscription d'un prêt de 1,7 millions d'euros (50%)

2023 : signature du permis de construire
Augmentation des coûts

Retours des demandes de subventions : Europe, l'Etat, la Région, CAF, CCPR

Dépôt de l'appel d'offres le 24/12/2024

2024 : retour de l'appel d'offres avec un surcoût de 800.000 € HT !!!

REUNION Publique

salle le Guirbaden

31 MAI 19h30

Bilan mi-mandat
Projets

Réflexion afin de réduire ce surcoût

Après négociations, le projet a finalement un surcoût de 500.000 € HT

Mais la Mairie est en attente de subventions supplémentaires (Feader et Climaxion) d'une part et d'autre part une provision pour imprévus avait été programmée en cas de dépassement du budget (env. 250.000€ HT).

M. le Maire rappelle que la vente de l'ancienne école permettrait aussi de financer le projet en cas de besoin.

Lors des temps de parole, le public a posé quelques questions concernant la gestion de :

- ♦ la forêt et des coupes, le Maire rassure le public en indiquant qu'il n'y aura pas de création de nouveaux chemins mais un entretien de ceux existants pour le passage des secours.
- ♦ Le point principal, soulevé longuement lors des échanges, concernait le Projet Ecole et son intérêt par rapport à une rénovation. Le Maire a rappelé que les besoins ont évolué au fil du temps et que cette nouvelle construction permettra de répondre à la problématique de la garde d'enfants grâce au rajout d'un périscolaire, celui existant ne répondant plus aux besoins actuels. Ce projet permet avant tout à Mollkirch de conserver son Ecole parce qu'elle est l'élément indispensable de la survie de notre village.
- ♦ La question du devenir de l'ancienne école a aussi été posée, un membre du public rappelant que l'ancienne Ecole a vu défiler des générations d'enfants et qu'elle fait partie du patrimoine mollkirchois. Le Maire a rassuré le public en expliquant, qu'en cas de vente, le bâtiment ne serait pas détruit, mais destiné à être rénové pour en faire de petits

logements de moins de 100m², surface idéale pour de jeunes acquéreurs ou des personnes âgées désirant rester au village mais pas forcément dans une trop grande maison, une idée déjà initiée lors de la campagne de 2020.

- ♦ Enfin le problème de la garde des enfants avant 8h a également été soulevé, d'autant plus qu'il ne reste plus que 2 ou 3 assistantes maternelles dans le village. Le Maire a rappelé que jusqu'à présent aucun village de notre COMCOM ne propose ce type de garde dans son périscolaire, c'est effectivement problématique pour de nombreux parents mais cela relève de la compétence de la COMCOM.



A l'issue de cette réunion, tous les participants étaient invités à continuer les discussions autour d'une petite collation.

Petit bémol néanmoins pour cette soirée : la faible participation des Mollkirchois puisqu'ils étaient un peu moins de 100 personnes à y participer. C'est bien dommage, car ce moment démocratique représentait la possibilité pour tous de connaître les détails des actions menées et à venir et d'entamer un dialogue avec l'équipe municipale.



TABLES D'HISTOIRE DE LA MAGEL

Qui de nous n'a pas construit, dans son enfance, dans un petit ruisseau un barrage pour y faire tourner un moulin réalisé avec quelques bouts de bois et un canif ?

L'industrialisation commence avec une roue qui tourne, mue par l'eau et remplacée, au fur et à mesure, par la machine à vapeur, la turbine puis l'électricité. Le travail devient de moins en moins pénible et le rendement de plus en plus conséquent.

Toutefois, le bon fonctionnement des installations requiert un débit d'eau suffisant. L'aménagement de barrages et réservoirs, l'entretien assidu des canaux usiniers et des rives de la rivière y pourvoient ainsi qu'un code de bonne conduite des utilisateurs du flottage, des usines et de l'irrigation des prés.

Des documents conservés aux Archives Départementales nous ont permis de remonter le temps.

Qui a industrialisé notre vallée ? Ce sont des familles qui avaient des moyens financiers : des marchands de bois de Grendelbruch, d'Urmatt, d'Oberhaslach, de Schirmeck, des adjudicataires de coupes en forêts avoisinantes, des propriétaires de forêts habitant Barr,

Saverne, la forge de Framont, un tisserand de Muttersholtz, un taillandier maréchal-ferrant de Mollkirch-Laubenheim qui a vu son projet refusé à l'emplacement « Allmend » (trop près de la forêt).

Les autorisations d'installation relèvent autant des Ponts et Chaussées, section Navigation, que de l'Administration des forêts. Elles passent par voie hiérarchique : demandeur, mairie, sous-préfecture, préfecture, haute autorité nationale. Dans le village, la demande reste affichée durant 20 jours devant la mairie et l'église. Les plaintes de particuliers et les réponses des autorités nous renseignent sur les règlements d'usine, les us et pratiques locales, les nuisances éventuelles, les concurrences entre propriétaires. Les dossiers litigieux sont nombreux (par exemple flottage simultané par deux propriétaires différents, ...).

Les scieries, assez petites et essentiellement en bois, brûlent fréquemment. Elles sont rapidement reconstruites et modernisées. Lorsqu'une activité est abandonnée, une nouvelle peut la remplacer tout en conservant les aménagements en canaux et réservoirs. C'est ainsi qu'à Grendelbruch la papeterie a succédé à la forge et qu'à Mollkirch le lavoir a bénéficié de l'aménagement de la scierie.

Grendelbruch

Les scieries

Les scieries Quirin, Wenger, Gross et Munck s'établissent le long de la Magel, loin en aval de celles d'Obernai et Bischoffsheim.



La scierie en 1965



Devant une des scieries au canton Gothey vers 1935

Le tissage

Une usine textile est installée rue Baschney à partir de 1912, avec 192 métiers à tisser. Elle est reprise après la guerre par la société Sincotex jusqu'en 1956.

Les moulins

Le 1^{er} est daté de 1353, rue Gothey. Un des moulins à farine, datant de 1774, a été reconstruit en 1837 et agrandi en 1850. Après un incendie en 1895 il a été une nouvelle fois reconstruit. Dans les années 1970 sa grande roue hydraulique est utilisée pour la production d'électricité domestique.

Deux moulins à huile sont installés ; leur production s'arrête en 1860 pour l'un, 1880 pour l'autre.

Celui dit Untermühl, construit en 1720 et exploité jusqu'en 1880, a été rattaché à la papeterie en 1882. Il a fonctionné 5 semaines par an pour le compte de la commune de Grendelbruch.

Les forges

En 1794, dans la forge construite à la Seegmühlmatt, on travaillait le cuivre et la tôle de fer ; elle a fermé en 1822 par manque d'eau dans la Magel !

Une grande forge datant de 1732, devenue « moulin Mahon », est florissante. Elle travaille essentiellement pour l'arsenal de Strasbourg

(enclumes et étaux). Elle fournit également les ancres de bateau pour la flotte du Rhin et du Danube. C'est le seul fabricant de socs pour les départements alsaciens à l'époque.

La papeterie

En 1824, la forge Mahon est transformée en papeterie par Gross et Lehn ; elle ferme en 1933 et employait jusqu'à 27 ouvriers.

Les scieries

⇒ La scierie Weil-Haeringer, Le Bois Ouvré, près de la Fischhutte (scierie Munck en 1853 ?)



La scierie Weil-Haeringer vers 1950.

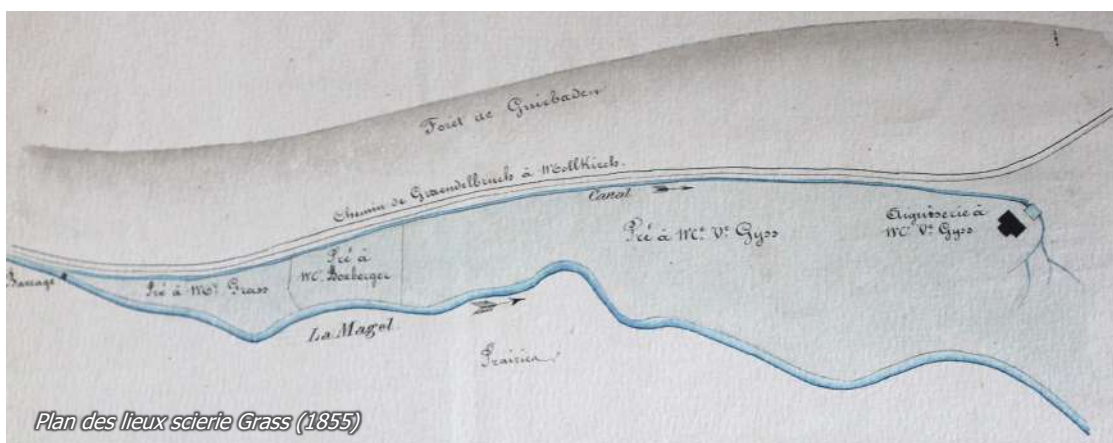


L'ancienne roue à eau de la Fischhutte vers 1950

⇒ La scierie Grass «Grasserssahmuhl» (1856) : en 1854 Ignace Grass, marchand de bois de Wolxheim, achète une parcelle canton de la Langmatt (la Maglia) pour y établir une scierie à turbine. Le propriétaire est sommé d'entretenir à perpétuité le barrage et d'ouvrir à la demande la vanne qui desservait l'aiguiserie de la Vve Gyss ainsi que les canaux d'irrigation des prés avoisinants.

⇒ Au lieu-dit Le Moulin : la scierie (1851) appartient à Florent Schutz puis aux frères Boxberger.

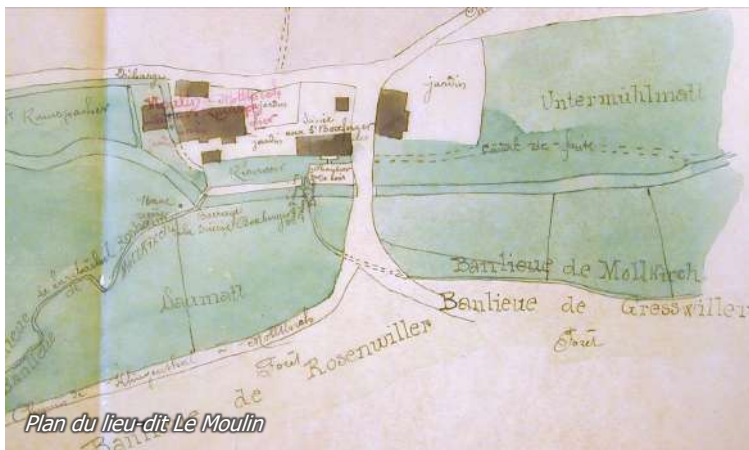
L'aiguiserie Gyss, près du Kloesterle ne fonctionne plus depuis longtemps en 1856. Une forge Metzger existait au lieu-dit Kloesterle.



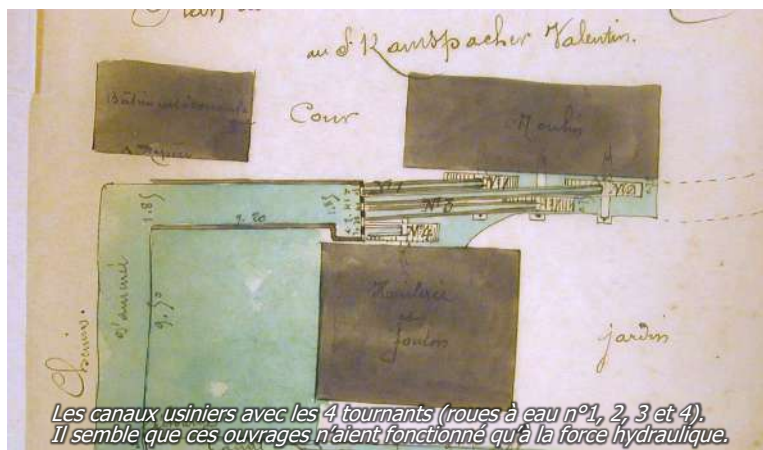
Plan des lieux scierie Grass (1855)

Les moulins

Le meunier Valentin Ramspacher était propriétaire d'un moulin à farine, huilerie et foulon à chanvre au lieu-dit « Le Moulin ».



Plan du lieu-dit Le Moulin



Les canaux usiniers avec les 4 tournants (roues à eau n°1, 2, 3 et 4). Il semble que ces ouvrages n'aient fonctionné qu'à la force hydraulique.

Le flottage

Des réservoirs d'eau permettent le flottage des bois de coupes. Ces derniers peuvent alimenter les scieries mais transitent aussi par la Bruche et son canal jusqu'à Strasbourg.

Les propriétaires riverains se plaignent des dégâts : inondation de leurs

prés avec dépôt d'écorces et de sable, lessivage du fumier, dommages sur les rives.

Le meunier Ramspacher et le scieur Schutz Florent doivent chômer pendant ces durées de flottage. Tous s'opposent en vain à la construction d'un nouveau barrage dans la forêt de Rosheim en 1851.

UNE PLANTATION SYMBOLIQUE

A l'initiative de Jean Pierre Laveée, membre du Lions club d'Obernai, les résidents de l'institut des aveugles de Still et les élèves de CM2 de Mollkirch ont planté un cèdre, vendredi 12 avril, au sentier du Steinberg à l'entrée de Klingenthal.

Ce projet a été travaillé tout au long de l'année : écriture d'un texte sur le cèdre par les CM2, qui a ensuite été transcrit en braille, sensibilisation au handicap de la malvoyance, de l'inclusion et travail sur l'environnement.

Le jour de la plantation, de nombreux élus des différentes communes étaient là pour exprimer «leur attachement à réunir dans une même symbolique la protection de l'environnement, la jeunesse et la non-voyance». La plantation était accompagnée de poèmes sur les arbres récités par les élèves de CM2.

La cérémonie s'est terminée par un moment convivial dans l'échange autour d'une collation.



« MAGIE DU TEMPS EN AVANT »

Vendredi 7 juin, a eu lieu le fameux «Pestacle» de fin d'année de l'école.

Après des mois de préparation, nos petits artistes en herbe accompagnés de l'équipe éducative, nous ont fait partir à la découverte des 4 saisons ! Menés à la baguette par la petite fée des saisons Marion et par le grand Léon, les enfants de l'école nous ont proposé un superbe show qui mêlait danses, chants et musique, dans un rythme endiablé.

Le spectacle s'est clôturé par un mot de remerciement de la part des enfants, et un petit discours de Monsieur le Maire, Mario Troestler. Ce dernier a pu nous faire part de l'avancée du chantier École.

Pour finir la soirée en douceur, l'Apem a organisé une petite soirée tartes flambées et une superbe tombola ! Malgré un peu d'attente à la réception des tartes, la soirée s'est déroulée dans la bonne humeur et sous un beau soleil (que nous espérions tant).

Merci à tous pour votre implication dans cette belle journée !!



COUCOU C'EST NOUS, L'APEM

Mais quel est ce mystérieux inconnu qui passe son temps à mettre des mots dans le cahier de mon enfant ou dans ma boîte aux lettres ?

Pourquoi est-ce que l'APEM s'acharne à essayer de nous vendre du fromage, du chocolat, du saucisson et d'autres choses ?

Certains le savent déjà, mais pour d'autres nous restons une véritable énigme.

Et bien aujourd'hui, nous allons vous dévoiler notre identité....

L' A.P.E.M ou en version longue : Association des Parents d'Elèves de Mollkirch.

Mise en place depuis plus de 15 ans, nous sommes un groupe de parents d'élèves qui souhaitons s'investir dans la vie scolaire. Nous avons été élus le 5 février 2024 au sein du bureau. Nous sommes 7, mais dans les faits , tous les parents d'enfants scolarisés à l'école de Mollkirch font partie de cette association.



Nos objectifs :

- Créer du lien entre les parents et même entre les villageois.
- Apporter des fonds pour l'école afin de financer diverses actions pédagogiques ou d'achat de matériel.

- Contribuer au développement des compétences psychosociales des élèves de Mollkirch.

- Faire vivre le village, parce qu'un village sans école est un village sans âme...

Si vous vous êtes sentis submergés par nos requêtes ces derniers temps, c'est parce que nous avons besoin de fond pour l'école afin de financer diverses actions pédagogiques dans le cadre du projet pluridisciplinaire, diverses sorties et le futur voyage

scolaire de 2024-2025 (AUX MALDIVESSSSSSSSSS!!!)

Nous sommes une nouvelle équipe, et forcément nous sommes encore en rodage. Nous risquons de faire des erreurs, mais c'est avec elles que nous allons apprendre. L'année prochaine nous serons plus efficaces et l'année d'après encore plus.

Pour certaines de nos actions nous avons besoin de bénévoles.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre la bande et nous aider, vous êtes les bienvenu(e)s.

N'hésitez pas à nous envoyer un mail à apem67190@gmail.com ou à nous laisser un mot doux dans la boîte aux lettres de l'APEM (en dessous de la boîte aux lettres de l'école).



AMICALE DES RETRAITES

Le 4 avril dernier, l'Amicale des Retraités a tenu ses assemblées générales au restaurant de la Fischhutte en présence de M. le Maire, Mario TROESTLER : dans un 1er temps, une assemblée générale extraordinaire pour dépoussiérer un peu les statuts qui dataient de la création de l'Amicale le 22 février 1984, suivie de l'assemblée générale ordinaire. Cette dernière a permis notamment de faire le tour des activités de l'an passé, de vérifier la bonne santé financière de l'association avant d'aborder les projets pour cette année 2024. La cotisation annuelle reste fixée à 25 €.



Puis ce fut l'occasion de partager un moment convivial autour d'un bon repas offert par l'association pour fêter son 40ème anniversaire. Chaque convive a eu la surprise de trouver une petite attention à côté de son assiette : un vide-poche coloré et garni

de quelques œufs de Pâques confectionné par une petite équipe de bénévoles.

Au programme de cette année 2024, bien entendu la poursuite des activités habituelles :

- Pétanque tous les jeudis à 14h,
- Balade le 1er lundi du mois,
- Après-midi jeux le 3e lundi du mois,
- Après-midi jeux partagé avec les enfants du primaire une fois par trimestre en concertation avec l'équipe enseignante.

Bingo ! Onomatopée exprimant la joie. C'est le sentiment ressenti des gagnants du loto du 6 avril à la salle Le Guirbaden.

Les réservations étaient bouclées depuis plusieurs jours et des demandes de participation ont malheureusement dû être refusées. Beaucoup d'inscrits se sont désistés au dernier moment ou ne sont tout simplement pas venus sans prévenir... dommage !

Malgré cela l'ambiance était au rendez-vous et les plus chanceux ont pu repartir avec leur lot voire parfois deux lots. On a de la chance ou on n'en a pas !

En parallèle de l'organisation de cet événement, une poignée de membres s'est lancée dans la recherche de la future pièce de théâtre. Une nouvelle comédie que la troupe vous proposera au mois de novembre. Les

Mais également :

- Le jeudi 13 juin, pique-nique et après-midi récréative au Floessplatz,
- Le jeudi 18 juillet, visite guidée du Mémorial de Schirmeck et déjeuner au restaurant de la Schlitte à La Broque,
- Le mardi 08 octobre, sortie en car pour visiter l'exposition Folie'Flore à Mulhouse,
- Le mardi 19 novembre, le désormais traditionnel pot au feu au restaurant St Hubert,
- Le mardi 07 janvier, dégustation de la galette des Rois pour débiter 2025.

Si ceci vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre. Pour tout renseignement merci de contacter Mme Marie-Claude TOUBIN au 06 80 26 10 89.

Pour rappel, l'Amicale décline toute responsabilité pour les personnes participant à ses activités sans en être membre.



lectures ont débuté et dès fin août, c'est sur scène que démarreront les répétitions. La troupe s'est retrouvée en avril pour des vacances au soleil pendant qu'à Mollkirch il neigeait.

Cette année, une partie des bénéfices sera destinée à l'ICANS (Institut de Cancérologie Strasbourg Europe). En venant voir la troupe et en consommant sur place, vous participez à ce projet ! MERCI



ASSOCIATION ARTS ET CULTURE



FESTIVAL LA' MI' MOLL'

ZE HOPLA'

Bonjour à tous,

On vous promettait une soirée électrique, on nous a pris au mot puisqu'on a subi l'orage. Alors contrairement à ce qui était programmé, le festival n'a pas connu sa première en extérieur et la décision fut bonne ; rideau de pluie, tonnelles qui s'envolent, bref la demi-heure qui a précédé le début du festival n'a pas convaincu la population de sortir plus que ça et on peut le comprendre.

La météo pas au rendez-vous, un nombre de personnes moins conséquent qu'attendu (200 tout de même), on aurait pu se dire que ça commençait mal. Et pourtant, la magie opère, comme à chaque fois ici à Mollkirch. Des groupes qui se succèdent avec des styles différents, l'ambiance qui monte et tout d'un coup on oublie tout ! Oublié le mauvais temps, oubliés les soucis, les gens ont envie de danser, de boire, de s'amuser et tout était réuni pour qu'on puisse faire tout cela.

En même temps, SphèreS pour l'apéro, French

Chic en entrée, Bambou the Band en plat de résistance et Sawadee en dessert, le menu pouvait difficilement être plus copieux. Et pourtant, parce que chez Ze Hopla on aime surprendre, on s'est offert un petit digestif pour clôturer le festival avec un « Sierra Madre » entonné à capella par toute la salle sous la houlette de Hubert. Finalement, on fait les comptes et on se rappelle qu'on fait ça pour ces moments, pour offrir une soirée de déconnexion à tous les habitants. Où l'on peut voir des gens danser sur scène, dans la salle, sur le bar et sur les mange-debout (ne faites plus ça). Où la moue à l'entrée après avoir marché sous la pluie fait place aux sourires de retrouver des gens qu'on connaît (ou pas). Où l'on paye sa tournée parce que l'on sait

que son voisin la payera ensuite. C'est ce qu'on recherche et c'est ce qu'on a obtenu, donc la soirée est une réussite sur le plan moral.

Alors oui, ça aurait pu être mieux en nombre d'entrées avec du beau temps mais finalement on s'en fiche. Ceux qui étaient là le savent et vous le diront, l'an prochain il faudra être là.



Jeune Sapeur-Pompier
pourquoi pas toi ?

Tu as 12 ans (ou plus) et une envie de vivre une belle aventure ?

N'hésite plus et viens rejoindre une des 49 sections de jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Rhin.

Contact Section JSP Urmatt : CAPORAL BERELL THOM : 06-33-25-71-74

Date de pré-inscription du 01 mars au 1 septembre via le site de l'ADJSP67

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES
JEUNES SAPEURS-POMPIERS
DU BAS-RHIN

MOLLKIRCH

Orchestre Melodia's

13 juillet 2024

18h00 : messe
18h45 : cérémonie de commémoration
19h30 : bal
23h00 : marche aux lanternes et feu d'artifices

TARTES FLAMBEES - FRITES - KNACKS - DESSERTS

COMMUNE DE MOLLKIRCH

Crédit Mutuel

POMPIERS

Jeunes Sapeurs-Pompiers

Pré-inscription :

du 1er mars au 1er septembre
via le site de l'ADJSP67

Contact section JSP Urmatt :

Caporal Thom BERELL
03 33 25 71 74

IL Y A TOUJOURS UNE BONNE RAISON DE FAIRE UN TOUR À L'ARTISTERIE



Mais que se passe-t-il donc aux confins de Mollkirch sur la route de Grendelbruch (au Neuhiesel pour les anciens !) depuis décembre dernier ? Une Alsacienne, Caroline Kross, a eu l'audace de lancer un lieu de vie et de partage tout à fait atypique : l'Artisterie. Une sorte de coffee shop mais où l'on peut aussi y boire une bière pression tout à fait locale, un lieu pour se poser entre amis ou assister à une conférence, découvrir les bienfaits d'un bain sonore ou se relaxer lors d'une séance de yoga. Inclassable, quoi !



Pour la restauration et le service, ce sont Caroline et Stéphanie en cuisine, qui concoctent une cuisine fraîche et saine avec des produits de saison et du terroir, des gâteaux faits maison (leur Carrot cake... une tuerie !), des petits déjeuners en semaine ou des brunchs typiquement canadiens le week-end déclinables même en version végétarienne...

Quant aux événements, ils sont proposés par des intervenants sélectionnés par Caroline en fonction de ses coups de cœur mais surtout de leur sérieux. En général, les activités tournent autour du bien-être, du potager, du vin, de l'Histoire,

sans compter les ateliers créatifs proposés par Céline pour les petits et les grands. Mais des idées, Caroline en a plein la tête et se voit déjà proposer des cafés philo pour ados, toujours plus d'ateliers créatifs et variés, de petits concerts sur la terrasse en été voir même de lancer des vernissages ! De plus, l'Artisterie, c'est aussi un coin dédié à la vente de produits d'artisans des alentours, qui

exposent leurs créations, bref l'endroit idéal pour y dénicher un cadeau original.

Décidément, il porte bien son nom ce lieu de convivialité, mais ce qui surprend le plus c'est son cadre zen et cosy que l'on ressent dès que l'on franchit la porte. Inspiré par sa vie à Montréal, ce lieu est tout droit sorti de l'imagination de sa si souriante hôtesse, qui l'a dessiné dans les moindres détails pour lui donner cette atmosphère chaleureusement country chic. L'une des pièces a la douceur d'un coffee shop où l'on peut y croiser deux amoureux autour d'une tasse de thé matcha ou une famille de touristes de passage, alors qu'une seconde pièce permet de se retrouver à plusieurs copines, retraités et autres sportifs sans pour autant gêner ceux et celles recherchant le calme. Un détail appréciable ! Jeunes et moins jeunes, en couple ou à plusieurs, l'Artisterie disposera d'un coin sympa pour vous.

Enfin une pièce plus neutre fait office de salle pour la réception des intervenants qui y mettent leur ambiance le temps de leurs activités ou de leurs conférences.

Il ne manque plus que le soleil pour réchauffer la terrasse et déguster une tarte flambée cet été !

Alors pourquoi aller loin lorsqu'on a la chance, à Mollkirch, d'avoir un endroit chaleureux où se connecter avec les autres... bref, il ne vous reste plus qu'à tomber, vous aussi, sous le charme de l'Artisterie.



Une cinquantaine de Mollkirchois et Mollkirchoises, se sont retrouvés à 8h30, samedi 25 mai, devant les ateliers communaux, afin de participer à la journée citoyenne. Après un accueil autour d'un café et de succulentes viennoiseries des Délices du Guirbaden, nos chers concitoyens se sont

dispersés en 9 groupes de travail avec un chef de pôle sur chaque chantier. Malgré une météo peu clémente en mai, ce ne fut pas le cas de cette matinée, ainsi nos travaux en extérieur ont bien pu avoir lieu.

Les différents chantiers ont été : nettoyage du cimetière, enlèvement des cailloux en contrebas du cimetière en vue de l'enherbement, arrachage d'une clôture le long d'une parcelle forestière, nettoyage du rocher à la Rue du Rocher, plantations de fleurs, taille au niveau du parking de la salle des fêtes, coupe d'arbres le long d'un chemin forestier, nettoyage des chaises et des tables de la salle des fêtes ainsi que le ponçage et mise en peinture des barrières le long de la piste piétonne.

Nos bénévoles se sont retrouvés aux alentours de midi à la salle des fêtes, pour boire un apéro bien mérité et pour profiter du repas.

La journée citoyenne est un moment de partage, de convivialité, de bonne humeur, d'entraide, un bel exemple de vivre ensemble, car oui il fait bon vivre à Mollkirch !



Avant Après



CHAQUE ACTION APPORTE UNE PIERRE A L'EDIFICE...

Les membres du Conseil de fabrique ne chôment pas.

Épaulés par la chorale Sté Cécile et de nombreux autres bénévoles, les membres de la Fabrique de l'église ont organisé deux événements depuis début de l'année.

Alors que l'église se refait une beauté, la Fabrique prépare la rénovation des peintures intérieures.

C'est GRACE A VOUS, que nous pouvons espérer pouvoir mener ce projet à bien.

GRACE à votre présence au repas paroissial le 17 mars dernier, jour de Fête Patronale...

Le si célèbre couscous concocté par Hubert et Sébastien a attiré les foules. La salle était pleine...

GRACE à votre venue au château lundi de Pentecôte. Vous étiez nombreux à gravir le Mollberg pour venir participer à la célébration de l'eucharistie en plein air à La Chapelle Saint Valentin. Quelle chance nous avons eu côté météo ! Ce n'était pas gagné d'avance.

Chevaux, ânes, lapins et beaucoup de chiens cette année.

GRACE à vos dons généreux à l'occasion de la quête annuelle.

C'est par vos/nos actions que nous pourrons sauvegarder notre patrimoine...
MERCI !!!



Sacrement de la Confirmation à Meistratzheim le samedi 18 mai 2024 pour les jeunes des Communautés de paroisses du Piémont du Hohenbourg, du Rosenmeer et du Mont Sainte Odile. Elia SCHWARTZ est une des trois Confirmées de la Communauté du Mont Sainte Odile et la seule pour Mollkirch.

Dates des prochaines messes :

- Vendredi 28 juin à 9h au Klosterlé
- Vendredi 12 juillet à 9h au Klosterlé
- Jeudi 13 juillet à 18h à l'église St-Joseph Messe Fête Nationale
- Vendredi 26 juillet à 9h au Klosterlé
- Vendredi 9 août à 9h au Klosterlé
- Dimanche 11 août à 11h au Klosterlé
- Vendredi 23 août à 9h au Klosterlé

Retrouvez le bulletin inter-paroissial sur la page Facebook : Paroisse de Mollkirch.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin paroissial et toutes les informations par mail, écrivez-nous à :

paroisse.mollkirch@gmail.com